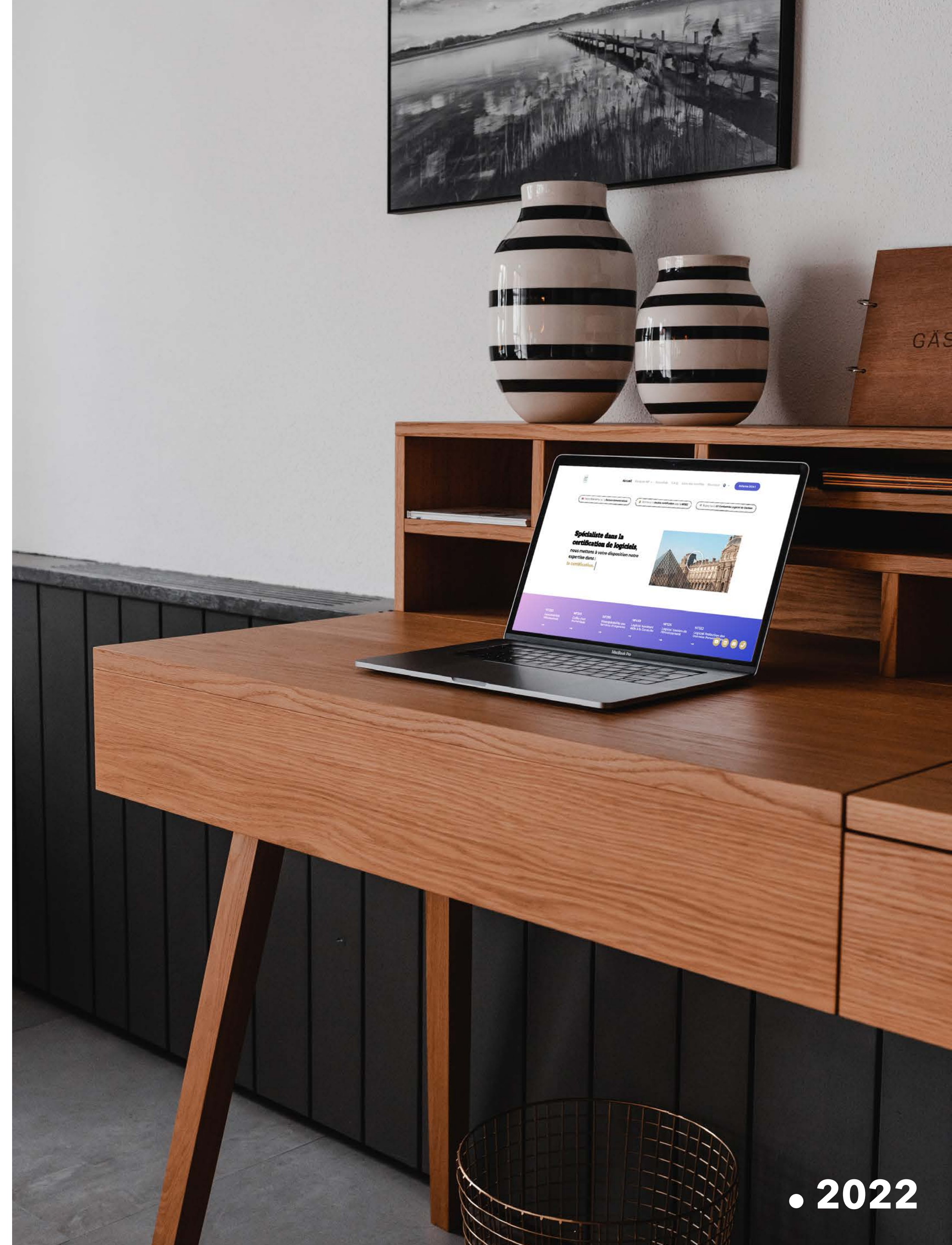


NF525

WWW.INFOCERT.ORG

- LA NF525 EN BREF
- FAQ SUR LA CERTIFICATION
- LES RISQUES À NE PAS ÊTRE CERTIFIÉ
- LE PROCESSUS DE CERTIFICATION
- ESTIMATIF DE CONFORMITÉ



DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018, **TOUS LES COMMERÇANTS SOUMIS À LA TVA**, PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE, DE DROIT PRIVÉ OU PUBLIC, **QUI FONT USAGE D'UN LOGICIEL** DE COMPTABILITÉ, DE GESTION OU DE SYSTÈME DE CAISSE, **DOIVENT SE SOUMETTRE AUX DISPOSITIONS** DE L'ARTICLE 88 DE LA LOI DITE « **ANTI-FRAUDE À LA TVA** »

Pour répondre à cette loi, **INFOCERT**, avec AFNOR Certification, a développé un **référentiel structurant** et vous propose une **certification de confiance** délivrée par un organisme tiers et indépendant

LA NF525 EN BREF

1.

JUSTIFIER

de la **conformité** réglementaire de votre produit.

2.

S'OUVRIR

à de nouveaux marchés en justifiant de la qualité de son produit et de la **démarche vertueuse** dans laquelle vous êtes engagé.

3.

AMÉLIORER

la qualité de votre produit en réponses aux **exigences qualités** - issues des normes ISO 9001 et ISO 25051.

4.

OPTIMISER

les pratiques et **les processus** internes - *hotline, tests, doc, etc.*

5.

BÉNÉFICIER

de la reconnaissance de la Marque NF qui inspire **confiance, qualité** et **sécurité**.

6.

ÊTRE INFORMÉ

des évolutions réglementaires et avoir un produit **régulièrement mis à jour**.

FAQ SUR LA CERTIFICATION

À qui s'adresse la certification ?

[+ DE QUESTIONS ?](#)

La certification s'adresse aussi bien **aux éditeurs de logiciels** qu'aux **entreprises développant leur propre logiciel** en interne et cherchant à se mettre en conformité avec la réglementation.

À quoi correspond la **marque NF** ?

La marque NF a pour mission de guider les consommateurs pour les aider à **mieux choisir** et à **mieux consommer** afin de leur **garantir un niveau d'excellence**. Pour les consommateurs elle inspire **qualité, confiance** et **sécurité**.

Combien de temps dure le processus de certification ?

Être certifié c'est s'inscrire dans une démarche de **transparence, d'amélioration** et **d'évolution** continue de son logiciel.

La durée du processus est **liée au temps qu'il vous faudra pour mettre votre logiciel en conformité** - *en suivant les règles de certification*. Ce temps peut varier **de un à plusieurs mois** et une *attestation d'avancement effectif* peut vous être envoyée à l'inscription dans le processus de certification.

LES **RISQUES** À NE PAS ÊTRE CERTIFIÉ

INFOCERT va vérifier comment vous répondez aux exigences réglementaires, cette vérification faite par une tierce partie probante **vous sécurisera** lors des contrôles fiscaux faits chez vos clients.

Pour rappel, en cas d'utilisation d'un logiciel ne respectant pas les exigences réglementaires, l'article L-80 du livre des procédures fiscales prévoit les sanctions suivantes:

- Une **amende de 7500€** par système d'encaissement et **30 jours** pour se **mettre en conformité**. Puis, à nouveau 7500€ d'amende et à nouveau 30 jours etc. Et ce, pouvant aller jusqu'au **rejet de la comptabilité**.
- L'utilisateur devra également **payer tous les droits correspondants aux recettes non- conformes** plus une pénalité de 80% pour manoeuvre frauduleuse.
- Pour l'éditeur ou l'intégrateur, **l'amende est de 15% du chiffre d'affaire** et la **solidarité des paiements** mis à la charge de l'utilisateur.

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

INSCRIPTION AUDIT INITIAL RAPPORT & DÉCISION SURVEILLANCE ANNUELLE

Pour **valider votre inscription**, nous aurons besoin du retour du devis signé ainsi que du **paiement d'une première facture administrative** - *reprenant certains articles du devis*.

Vous recevrez ensuite :

1. **Vos règles de certification NF525** - *qu'il faudra intégrer dans votre logiciel.*
2. **Une invitation pour participer à une demi-journée de formation** dédiée à la présentation des règles NF525.
3. **Une attestation d'avancement effectif**, valable 6 mois, qui vous permettra de justifier auprès de l'Administration Fiscale ou de potentiels clients de votre inscription dans le processus de certification.

La formation est incluse dans le devis d'audit initial car elle vous sera très utile afin de tout comprendre du référentiel et donc de gagner un temps précieux sur la mise en conformité de votre logiciel.

De plus, INFOCERT étant certifié Qualiopi, **elle pourra être prise en charge par votre OPCO.**

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

INSCRIPTION

AUDIT INITIAL

RAPPORT & DÉCISION

SURVEILLANCE ANNUELLE

Une fois l'intégration des règles de certification dans votre logiciel terminée, nous prendrons **rendez-vous** ensemble pour votre audit de certification.

L'audit de certification pourra être réalisé par un ou plusieurs auditeurs et sera suivi par **l'envoi d'un rapport**, reprenant la liste des écarts, qui devront être corrigés le cas échéant.

L'audit pourra avoir lieu **à distance ou dans vos locaux** et les frais de déplacement et d'hébergement seront facturés selon les frais réellement engagés par l'auditeur - *des frais liés au temps de transport seront facturés et il est possible de prévoir des audits à l'étranger* - en Français ou en Anglais.

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

INSCRIPTION AUDIT INITIAL **RAPPORT & DÉCISION** SURVEILLANCE ANNUELLE

Vous trouverez dans votre **rapport** la liste des écarts constatés entre votre logiciel et les règles de certification qui pourront être de plusieurs natures :

- soit des **points de vigilance**,
- soit des **non-conformités mineures**,
- soit des **non-conformités majeures**.

En fonction de la nature et du type des écarts, **un contrôle complémentaire à distance** pourra être envisagé afin de valider la levée des écarts dans le logiciel. La facturation se fera en fonction du temps réellement passé à la vérification.

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

INSCRIPTION

AUDIT INITIAL

RAPPORT & DÉCISION

SURVEILLANCE ANNUELLE

Suite à l'ensemble des contrôles, **INFOCERT** propose à AFNOR Certification de prendre l'une des décisions suivantes :

- **Accord** de certification.
- **Refus** de certification.

En cas d'accord de certification, le certificat de conformité sera **transmis par mail** et **disponible au téléchargement sur notre site internet dédié**.

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

INSCRIPTION

AUDIT INITIAL

RAPPORT & DÉCISION

SURVEILLANCE ANNUELLE

Suite à l'audit initial de certification, **une surveillance annuelle** sera organisée.

Sa durée est généralement **plus courte** et est liée à l'évolution des règles de certification ou des modifications fonctionnelles du logiciel.

Un bon de commande sera adressé 3 mois avant la date prévue de surveillance pour le maintien de la marque et du droit d'usage.

ARTICLES

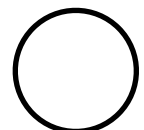
FACTURÉ

INSCRIPTION

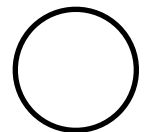
APRÈS AUDIT

RÈGLES DE CERTIFICATION NF525 - 890€

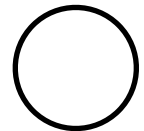
Ajoutées automatiquement sur un devis d'audit initial, elles sont aussi disponibles à l'achat directement sur notre site internet

**ADHÉSION À LA MARQUE NF - 890€**

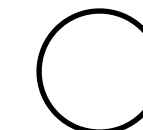
L'adhésion à la Marque NF permet de valider votre inscription dans le processus de certification.

**DEMI-JOURNÉE DE FORMATION DÉDIÉE À LA NF525 - 700€**

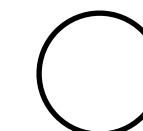
La demi-journée de formation est automatiquement ajoutée lors d'un devis d'audit initial. INFOCERT étant certifié QUALIOP1, cette formation peut être prise en charge par votre OPCO et vous permettra de gagner un temps précieux sur la mise en conformité de votre logiciel.

**AUDIT DE CERTIFICATION - 2 900€ + Recevabilité et préparation de l'audit 490€ (forfait)**

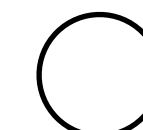
L'audit de certification dure en général deux jours et permet à un ou plusieurs de nos auditeurs de vérifier que votre logiciel respecte bien la réglementation en vigueur et que les règles de certification ont bien été intégrées.

**RAPPORT D'AUDIT - 1 450€**

Le rapport d'audit permet de faire une demande de certificat et vous servira pour retrouver la liste des écarts relevés par l'auditeur.

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - 1 290€ - 2EME CERTIFICAT = 500€, 3EME ET + = 160€**

Le coût du certificat de conformité comprend tout le processus d'archivage, de conservation des preuves d'audit mais aussi l'ensemble du processus administratif jusqu'à la publication du certificat de conformité.



ARTICLES

FACTURÉ

INSCRIPTION

APRÈS AUDIT

RÈGLES DE CERTIFICATION NF525 - OFFERT

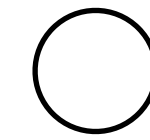
Les mises-à-jour des règles de certification sont mises à disposition gratuitement pour l'ensemble des certifiés.

**ADHÉSION À LA MARQUE NF - OFFERT**

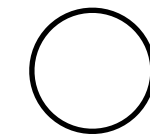
La mise à jour de votre inscription à la Marque NF est faite gratuitement.

**DEMI-JOURNÉE DE FORMATION DÉDIÉE À LA NF525 - 700€**

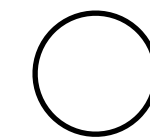
En fonction de la mise à jour de la version du référentiel, une demi-journée de formation peut vous être proposée. INFOCERT étant certifié QUALIOPi, cette formation peut être prise en charge par votre OPCO et vous permettra de gagner un temps précieux sur la mise en conformité de votre logiciel.

**AUDIT DE CERTIFICATION - 1450€ / jour**

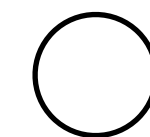
La surveillance annuelle est en général plus courte, sa durée est fonction de l'évolution du produit, de la réglementation et/ou du référentiel.

**RAPPORT D'AUDIT - 725€**

Le rapport d'audit permet de retrouver la liste des écarts relevés par l'auditeur.

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - 1 290€ - 2EME CERTIFICAT = 500€, 3EME ET + = 160€**

Le coût du certificat de conformité comprend tout le processus d'archivage, de conservation des preuves d'audit mais aussi l'ensemble du processus administratif jusqu'à la publication du certificat de conformité.





EN PLUS

LA NF552



La **NF552** est la solution pour :

- **Favoriser** la conformité RGPD de vos clients.
- **Démontrer** à la CNIL que vos solutions sont conformes au RGPD.
- **Outiller** vos solutions

Dès la signature du devis d'audit, nous pourrons vous envoyer une attestation d'avancement et à l'issu du module de robustesse vous recevrez une attestation de réussite vous permettant de promouvoir la mise en oeuvre de moyens - comme préconisé par la CNIL.

EN PLUS

RÉFORME 2024



À partir du 1er Juillet 2024, un calendrier de déploiement de la réforme sur la facturation électronique sera mis en place et d'ici au 1er Janvier 2026, **toutes les entreprises Françaises auront l'obligation d'émettre et de recevoir des factures dématérialisées** directement, sur, et depuis des plateformes dédiées.

La dématérialisation des factures a plusieurs objectifs :

- **Réduire** et **lutter** contre la fraude à la TVA.
- **Simplifier** la vie des entreprises en allégeant la charge administrative.
- **Améliorer** la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises.
- **Diminuer** les coûts déclaratifs et faciliter les déclarations.



EN PLUS

LE GT



Les objectifs du **GT Conformité** Logiciel de Gestion sont multiples et intègrent la préparation et la **mise en place de la généralisation de la facture** dématérialisée. En y adhérant vous accéderez notamment à :

- La participation aux **réunions et travaux sur l'évolution des règles** NF203 et NF525
- L'ensemble des **évolutions réglementaires**.
- La participation à des **séances avec des intervenants extérieurs** - *fiscalistes, avocats, etc.*

N'HÉSITEZ PAS À **NOUS CONTACTER**

www.infocert.org

(+33) 1.40.17.04.05

contact@infocert.org